

LE PROJET DE VIE EN INSTITUTION

➤ OBJECTIFS

Cette formation a comme objectif de :

- Intégrer la dimension individuelle dans la prise en charge collective des résidents
- Acquérir la démarche et les outils pour construire un projet permettant une mise en place immédiate, durable et applicable dans les actes de la vie quotidienne
- S'intéresser à l'histoire de vie de la personne, prendre en compte ses habitudes de vie, ses valeurs, son opinion, ses sources de plaisir, ses capacités et ce afin d'entretenir chez elle le mouvement d'aller vers les autres, elle-même, la vie.
- Faire participer chaque résident à son projet de vie
- Intégrer la famille dans la construction et l'évaluation du projet
- Travailler en partenariat avec tous les membres de l'équipe
- Travailler la qualité des informations transmises (orales et écrites) et en assumer le suivi
- Evaluer et faire évoluer le projet de vie personnalisé

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP :

Contactez notre référent Handicap :

Didier LECLERC

06 51 67 97 10

didierleclerc@medicalys-formation.fr

MODALITÉS ET LIEU :

Formation présentielle en inter ou intra-entreprise

PRÉREQUIS :

Maîtrise de la langue française

Personnel soignant

PRÉREQUIS TECHNIQUE :

Connexion internet (ADSL minimum) - Ordinateur

DURÉE HORAIRE ET DATES :

3 jours ou 21 heures

PUBLIC :

Professionnels intervenants auprès de résidents atteints de pathologies psychiatriques

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Mini 8 – Maxi 12

REF : SA.0221

JOUR 1 :

- Ouverture du stage
Présentation de l'intervenant, des participants et du thème du stage
Brainstorming sur le vieillissement et la réglementation en EHPAD
- Quiz sur le vieillissement et la réglementation en EHPAD

CONNAITRE LA PERSONNE AGEE ET LA REGLEMENTATION EN EHPAD

Réflexion sur le groupe :

- Sur leurs missions face à la prise en charge des personnes âgées
- Sur les connaissances déjà établies
- Sur les difficultés rencontrées face à la mise en place des projets de vie

- **Connaître la personne âgée :**

- Psychopathologie du vieillissement
- Vieillesse et dépendance
- L'entrée en institution

- **Le projet de vie :**

- Définition et réglementation
- Le cadre législatif : la loi n°2002-2
- A quoi sert le projet de vie
- Eléments concernant la démarche qualité et le projet institutionnel en EHPAD
- Le projet de vie et les liens avec les différents projets de la structure

- **Les recommandations de bonnes pratiques :**

- Les recommandations publiées par l'ANESM
- La recommandation « concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement »
- Autres recommandations de bonnes pratiques (SFGG)

- **Le rôle de référent :**

Définition

Le risque de la référence

Les fonctions du référent

JOUR 2 :

La phase préparatoire au projet de vie

Recueil individuel des données concernant le résident

Le rôle de l'équipe

Le choix des documents utilisés

La place du résident et de sa famille

Réfléchir à l'accompagnement des familles et aux améliorations possibles à apporter

- **La construction d'un projet de vie**

Méthodologie de construction :

Présentation par les stagiaires des documents « Projets de vie » déjà utilisés dans la structure

Points forts et points à améliorer des documents utilisés

Mise en commun et réflexion d'équipe autour de la construction d'un objectif prioritaire à définir concernant la personne, actions, moyens et délais pour atteindre l'objectif

Qui, quand, où, à quel rythme, pour qui, pourquoi, comment, quoi, combien ?

L'évaluation et l'actualisation du projet de vie

Construire son référentiel d'évaluation du projet de vie

- **La conduite de réunion**

Jeux de rôle sur une réunion de projet de vie

Rôle du responsable, rôle de chacun dans la réunion

Facteurs de réussite et de pérennisation

La place de la famille : importance de la famille dans la construction du projet de vie lors de réunions, lors de la mise en place d'actions, lors de l'évaluation du projet.

- **L'importance du projet de vie dans l'évaluation interne et externe**

Contexte réglementaire

Les objectifs de l'évaluation

- **MÉTHODES PÉDAGOGIQUE ET IDENTIFICATION DES AXES DE TRAVAIL :**

- Alternance d'apports méthodologiques et de mises en pratique à partir des outils existants dans les établissements
- Travail de recueil d'informations et de document en inter session.
- Échanges, travail en sous-groupe sur la formalisation de documents et supports
- Réponses aux questions clés
- Bilan de fin de session
- Questions/réponses
- Evaluation de la formation
- Evaluation du transfert des connaissances
- Tour de table et expression libre
- Expression orale des objectifs de chacun à l'issue de la formation

- **EVALUATIONS**

- Evaluation de niveau préformation par qcm
- Evaluation de l'atteinte des objectifs visés à travers un qcm
- Evaluation de la satisfaction à chaud à travers un questionnaire est réalisée « à chaud » de manière individuelle,
- En groupe de manière orale et en présence - si possible - d'un représentant de la structure.
- Une synthèse des points clefs est rédigée par le formateur à la fin de la formation à l'attention du Directeur de la structure
- A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera remis aux stagiaires ayant effectué l'intégralité de la formation.
- Une évaluation à froid sera envoyé à 90 jours à la direction de la structure et/ou aux apprenants si nécessaire

- **PROFIL DE L'INTERVENANT**

- Formateur cadre de santé D.U. du secteur médico-social

- **MATÉRIEL :**

- PC portable
- Ecran
- Powerpoint
- Paper Board

(Formation dans votre établissement possible si le nombre de stagiaires est suffisant)

TARIF DE LA FORMATION SUR DEVIS – DÉTAIL DANS LA CONVENTION DE FORMATION

SAS MEDICALYS FORMATION

27 Route de Cannes – 06650 OPIO
Tél : 09.80.42.18.53

@ : direction@medicalys-formation.fr

SIRET : 902 283 340 000 13

APE : 8559 A

Numéro de Déclarant d'Activité de Formation Professionnelle :
93 06 09371 06

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Certification Qualiopi N°QUA-21060103

| Elaboration du document | Validation du document |
|---------------------------------|--|
| Didier LECLERC SA.021 2022-1 | Didier LECLERC – Président Validé le 01/02/2022 |